

# Contrôle du remplacement du VPOt par le VPOb

Lignes directrices pour l'élaboration  
de plans nationaux

Date de la version : 25 août 2015

# Table des matières

<b>Acronymes</b> .....	<b>3</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>4</b>
Principes généraux.....	6
Aperçu général des activités de contrôle .....	7
<b>1. Planification</b> .....	<b>8</b>
1.1. Mettre en place une structure de contrôle .....	8
1.2. Calendrier des activités.....	10
1.3. Indicateurs de validation du remplacement .....	11
1.4. Définir les ressources humaines et financières nécessaires .....	11
<b>2. Préparation</b> .....	<b>12</b>
2.1. Élaborer des outils de collecte de données .....	12
2.2. Élaborer des supports de formation.....	14
2.3. Dresser la liste des établissements à contrôler .....	14
2.4. Élaborer des microplans .....	15
2.5. Élaborer des plans de secours.....	16
2.6. Recruter les superviseurs et les contrôleurs.....	16
2.7. Former les superviseurs et les contrôleurs.....	17
2.8. Détacher les superviseurs et les contrôleurs (prépositionnement) .....	18
<b>3. Validation</b> .....	<b>1918</b>
3.1. Les contrôleurs se rendent dans les entrepôts de la chaîne du froid et les points de prestation de services .....	<u>1918</u>
3.2. Notifier et agréger les données.....	<u>2118</u>
3.3. Établir un rapport de validation .....	<u>2118</u>
<b>4. Suivi</b> .....	<b>2218</b>
4.1. Retrait du VPOT .....	<u>2218</u>
4.2. Problèmes mis en évidence pendant le contrôle.....	<u>2318</u>
<b>Annexes</b> .....	<b>2418</b>
Annexe A : Contrôle de l'élimination du VPOT.....	<u>2418</u>
Annexe B : Classement du risque d'utilisation du VPOT .....	<u>2618</u>
Risque de stockage et d'utilisation du VPOT pendant le remplacement.....	<u>2618</u>
Annexe C : Exemples de formulaires .....	<u>2718</u>
Formulaire d'enquête pour les contrôleurs indépendants – Sites de stockage du VPOT.....	<u>2718</u>
Fiche de pointage pour le retrait du VPOT.....	<u>2818</u>
Formulaire pour le transfert des VPOT des structures sanitaires aux sites d'élimination .....	<u>2918</u>
Formulaire pour l'élimination du VPOT – Sites d'élimination.....	<u>3018</u>
Formulaire pour l'élimination des VPOT – Superviseurs .....	<u>3118</u>

# Acronymes

AVS	activités de vaccination supplémentaires
DTC3	troisième dose de vaccin antidiphtérique-antitétanique-anticoquelucheux
IMEP	Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	organisation non gouvernementale
PEV	Programme élargi de vaccination
PFA	paralysie flasque aiguë
PVN	Programme de vaccination national (les termes PEV et PVN sont parfois utilisés indistinctement)
SAGE	Groupe stratégique consultatif d'experts sur la vaccination
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
VPI	vaccin antipoliomyélitique inactivé
VPO3	troisième dose de vaccin antipoliomyélitique oral
VPOb	vaccin antipoliomyélitique oral bivalent
VPOt	vaccin antipoliomyélitique oral trivalent

# Introduction

L'Assemblée mondiale de la Santé a adopté la recommandation du SAGE de procéder à un remplacement synchronisé du VPOt par le VPOb, dans les 156 pays et régions utilisant le VPO, sur une période de deux semaines en avril 2016 (17 avril-1<sup>er</sup> mai 2016, si cette solution est approuvée par le SAGE en octobre 2015). Pour mener à bien le remplacement, l'une des clés consiste à effectuer un contrôle efficace des établissements de santé après la date du remplacement national, dans tous les pays, afin de garantir qu'il ne reste plus de VPOt susceptible d'être administré. C'est aux pays qu'il incombe de veiller à ce que le VPOt ne soit plus administré ni présent dans la chaîne du froid. Ce document présente aux pays la **stratégie de contrôle recommandée par l'IMEP** pour le retrait de l'ensemble des VPOt des points de stockage de la chaîne du froid. Il indique étape par étape comment procéder pour contrôler le remplacement, depuis la planification et la préparation jusqu'à la collecte et la communication des données, en présentant les mesures correctives requises (Encadré 1).

Les principaux objectifs de la stratégie de contrôle sont les suivants :

- 1) Mener des visites sur site dans tous les **entrepôts de la chaîne du froid**, du niveau national jusqu'au niveau du district (où le plus grand nombre de VPOt sera généralement stocké au moment du remplacement), ainsi que dans **certains points de prestation de services** (établissements de santé) afin de vérifier que ces stocks ont été retirés de la chaîne du froid ;
- 2) Prendre des mesures correctives pour retirer les stocks de VPOt de la chaîne du froid et signaler par un marquage qu'ils doivent être éliminés ;
- 3) Évaluer le bon déroulement du remplacement ; et
- 4) Évaluer la situation de la distribution de VPOb et de VPI aux sites contrôlés.

**Le contrôle du retrait du VPOt des entrepôts de la chaîne du froid et des points de prestation de services est une procédure distincte de la certification du confinement ou de la destruction du poliovirus aux laboratoires et établissements chargés de la production de vaccins.**

La destruction et le confinement des poliovirus dans les laboratoires et les établissements de production de vaccins, opérations décrites dans la troisième édition du *Plan d'action mondial OMS visant à réduire au minimum le risque d'exposition au poliovirus sauvage associé aux établissements après l'éradication des poliovirus sauvages et l'arrêt de la vaccination systématique par le VPO* (GAP III), sont un processus distinct du retrait du VPOt. Par conséquent, les critères applicables à la certification, au confinement ou à la destruction des poliovirus aux laboratoires et dans les établissements de production de vaccins ne s'appliquent pas au contrôle du retrait du VPOt. Cependant, des activités de contrôle du remplacement peuvent être menées simultanément avec des activités de certification du confinement ou de la destruction des poliovirus, dans les laboratoires et les établissements de production de vaccins, et peuvent mobiliser le même personnel clé.

## ENCADRÉ 1 : VUE D'ENSEMBLE DU CONTRÔLE

### **Objectifs du contrôle du remplacement**

- Mener à bien le retrait du VPOT et le valider (objectif primaire)
- Évaluer l'introduction du VPOb (objectif secondaire)
- Évaluer la distribution de VPI (objectif secondaire)

**Période de contrôle indépendant :** le contrôle doit être effectué dans les deux semaines suivant la date du remplacement national, en avril 2016.

### **Planification et préparation du contrôle**

- a. Créer un comité (par exemple un comité national de validation du remplacement) qui sera indépendant des activités de mise en œuvre du remplacement et sera chargé de superviser le contrôle et de valider le remplacement
- b. Élaborer un mandat pour les contrôleurs du remplacement
- c. Élaborer des outils de collecte des données et un mécanisme d'établissement de rapports pour le contrôle indépendant
- d. Recruter et former les contrôleurs du remplacement

### **Contrôle des sites sélectionnés**

- a. Effectuer un contrôle indépendant de TOUS les établissements jusqu'au niveau du district
- b. Effectuer un contrôle indépendant d'un ÉCHANTILLON de points de prestation de services (établissements de soins) en utilisant la stratégie ciblée et fondée sur les risques décrite à la section 3

**Mesures correctives :** à toutes les activités de contrôle doivent correspondre des mesures correctives (c'est-à-dire retrait du VPOT de la chaîne du froid).

**Rapports :** les contrôleurs doivent communiquer les données au comité national de validation du remplacement. Celui-ci devra informer l'Organisation mondiale de la Santé des résultats de la validation, dans les deux semaines suivant la date du remplacement national.

**Contrôles supplémentaires :** des visites de supervision d'appui peuvent venir compléter le contrôle indépendant des établissements de santé, afin de vérifier une nouvelle fois que le VPOT a été correctement retiré de la chaîne du froid. Ces activités de contrôle complémentaires doivent être menées le plus tôt possible, sachant que le retrait du VPOT doit être effectué dans les trois mois suivant le remplacement. Ces activités peuvent être menées dans le cadre habituel des programmes de vaccination nationaux. **REMARQUE :** *Les données collectées par l'intermédiaire de ces visites de supervision d'appui ne relèvent pas de la procédure de validation, qui doit être menée dans les deux semaines suivant la date du remplacement national.*

## Principes généraux

### ***Que contient ce document ?***

Ce document donne aux pays un cadre pour l'élaboration et la mise en œuvre de leurs plans de contrôle du remplacement. Il présente les recommandations minimales à respecter pour contrôler le retrait du VPOT, l'introduction du VPOB et la distribution du VPI (les établissements de santé doivent disposer de stocks de VPOB et de VPI pour la Journée nationale du remplacement), pendant les deux semaines suivant le passage. Les pays peuvent aller plus loin que ces recommandations et ajouter d'autres activités et indicateurs propres aux buts de leur programme de vaccination national.

Ce document peut également être adapté en un guide de terrain pour mener des formations en fonction des besoins locaux.

### ***Quel est le public visé ?***

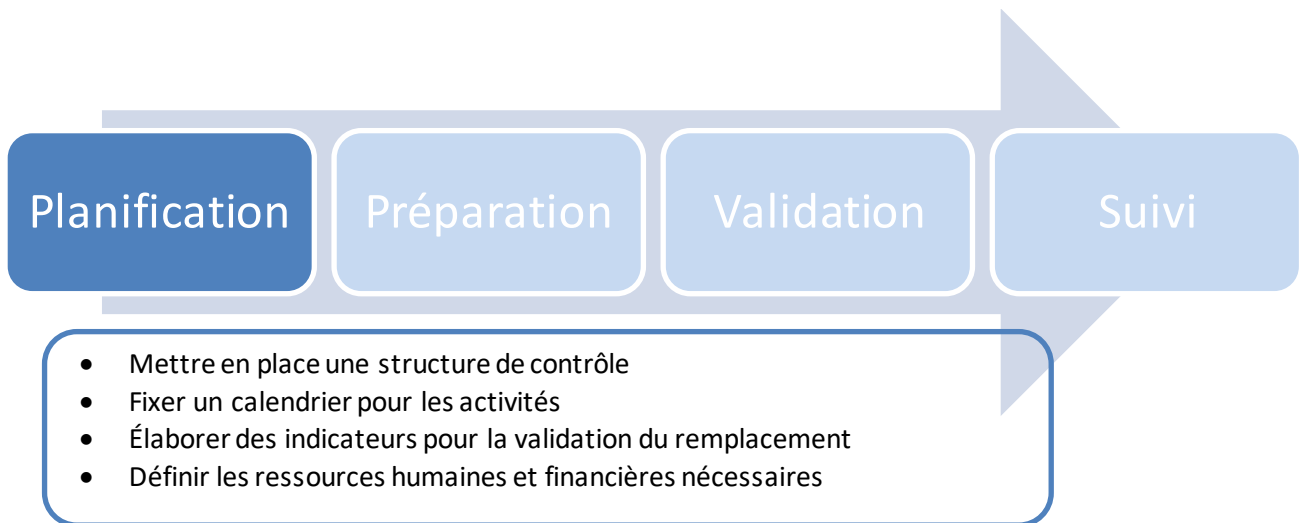
Le principal public visé est constitué des membres du comité national de validation du remplacement, des responsables de l'élaboration des politiques dans le pays, des administrateurs de programme, des logisticiens et des consultants qui participent à la planification, à la préparation et à la mise en œuvre du remplacement. Ce document explique comment mettre en place un système fournissant en temps opportun des données utiles pour valider le remplacement.

## Aperçu général des activités de contrôle

Le tableau ci-dessous résume les principales activités de contrôle.

<b>Période de contrôle indépendant</b>	<b>D'ici à septembre 2015</b>	<p><b>Planification</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Mettre en place une structure de contrôle</li> <li>– Fixer un calendrier pour les activités</li> <li>– Élaborer des indicateurs pour la validation du remplacement</li> <li>– Définir les ressources humaines et financières nécessaires</li> </ul>
	<b>Octobre 2015-février 2016</b>	<p><b>Préparation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Élaborer des questionnaires et des outils de collecte de données</li> <li>– Élaborer des supports de formation</li> <li>– Dresser la liste des établissements à contrôler</li> <li>– Recruter les superviseurs et les contrôleurs</li> <li>– Former les superviseurs et les contrôleurs</li> <li>– Élaborer des microplans</li> <li>– Élaborer des plans de secours</li> </ul>
	<b>Journée nationale du remplacement</b>	<p><b>Une journée choisie pendant les deux dernières semaines d'avril 2016 (date dont le SAGE conviendra en octobre 2015)</b></p>
	<b>Avril 2016 – dans les deux semaines suivant la Journée nationale du remplacement</b>	<p><b>Validation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Les contrôleurs se rendent dans les entrepôts de la chaîne du froid et les points de prestation de services</li> <li>– Notifier et agréger les données</li> <li>– Établir un rapport de validation</li> </ul>
<b>Suivi de la période de contrôle</b>	<b>2 à 3 mois après le remplacement</b>	<p><b>Suivi</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Faire un contrôle supplémentaire du retrait du VPOt, selon les besoins</li> <li>– Corriger les problèmes mis en évidence</li> <li>– Contrôler l'élimination du VPOt selon les besoins</li> </ul>

# 1. Planification



## 1.1. Mettre en place une structure de contrôle

Il s'agit d'abord de déterminer qui participera aux activités de contrôle, à chaque niveau du système de santé. Pour cela, il faut examiner la description des fonctions des principaux acteurs de la structure de contrôle ci-dessous et déterminer quels membres du personnel du Programme de vaccination national seront mobilisés et si les organismes partenaires doivent également participer à ces activités.

**Comité national de validation du remplacement** : un organisme indépendant des activités de mise en œuvre du remplacement, autorisé par le gouvernement à valider le remplacement et à certifier que le VPOt a été retiré de la chaîne du froid. Un comité de certification national pourrait être utilisé à cette fin, s'il existe. Sinon, les membres du comité national de validation du remplacement pourraient être choisis parmi ceux du comité de certification national ou d'autres autorités qui ne font pas partie du comité de gestion du remplacement.

**Coordonnateurs ou superviseurs chargés du contrôle** : personnel indépendant des activités de mise en œuvre du remplacement, chargé de diriger les contrôleurs, de collecter les données et d'agir en conséquence. Les coordonnateurs et les superviseurs :

- déterminent quels entrepôts de la chaîne du froid à visiter ;
- sélectionnent les points de prestation de services à visiter ;
- élaborent et diffusent les supports de formation ;
- assurent la logistique pour la formation et le transport des contrôleurs indépendants ;
- assurent l'impression et la distribution des questionnaires et des lignes directrices pour les contrôleurs ;
- élaborent un microplan pour les contrôleurs indépendants et leurs superviseurs. Le plan sera accompagné d'une carte et indiquera à chaque contrôleur les zones qu'il devra couvrir chaque jour.

Les bureaux de pays de l'OMS ou de l'UNICEF pourraient fournir des coordonnateurs chargés de contrôler le remplacement. Dans les pays de plus grande taille, des superviseurs distincts pourraient être requis pour les différents États, provinces ou districts. Quoi qu'il en soit, les superviseurs affectés dans les États et au niveau local doivent *in fine* faire rapport au coordonnateur national du remplacement, qui travaillera avec le comité national de validation du remplacement.



**Contrôleurs indépendants** : personnes chargées d'évaluer à l'aide d'un questionnaire les sites de stockage de la chaîne du froid et les points de prestation de services. Ils ne doivent pas avoir de lien direct avec les organismes chargés de la mise en œuvre du remplacement : leur indépendance est importante si l'on veut qu'ils fassent des évaluations honnêtes.

**Comité de gestion du remplacement (indépendant de la structure de contrôle)**

- Chargé de planifier, de gérer et de superviser l'ensemble des activités relatives au remplacement, y compris de recenser les sites à contrôler aux niveaux régional et national.
- Il est informé des activités de contrôle et des résultats de celles-ci.
- Il prend des mesures programmatiques appropriées si l'on trouve de grandes quantités de VPOt dans les entrepôts de la chaîne du froid ou aux points de prestation de services et/ou si le VPI et le VPOb ne sont pas disponibles.

Les groupes de travail utilisés pendant les AVS pourraient servir de comités régionaux ou nationaux de gestion du remplacement.

**Encadré 2 : Que faut-il entendre par « indépendant » ?**

Dans le cadre du contrôle du remplacement, le terme « indépendant » renvoie à l'utilisation de coordonnateurs, superviseurs et contrôleurs qui ne participent pas directement à la mise en œuvre du remplacement et sont donc mieux placés pour en faire une évaluation impartiale. Ces intervenants peuvent venir du secteur de la santé, de la fonction publique ou être issus d'ONG ou d'universités locales. Il est à noter que les personnes qui ont participé directement à la planification ou à l'exécution dans une région ou un district donnés sont autorisées à prendre part au contrôle dans d'autres régions ou districts. Les coordonnateurs et les contrôleurs indépendants peuvent venir d'autres pays, mais la présence de contrôleurs internationaux n'est pas requise pour valider le remplacement.

De manière générale, toute personne capable de faire une évaluation impartiale et crédible du déroulement du remplacement est habilitée à participer au contrôle.

## 1.2. Calendrier des activités

Il s'agit de décider de planifier les principales activités du remplacement. Leur nature exacte et les dates où elles seront menées peuvent varier d'un pays à l'autre.

### Calendrier – avril 2016

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18 Journée nationale du remplacement	19				23
24	25	26	27	28	29	30
1	2 Journée nationale de validation	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14

Cesser d'utiliser le VPOT et retirer le VPOT de la chaîne du froid. Commencer à utiliser le VPOb et à éliminer le VPOT.

Créneau de deux semaines pour contrôler les entrepôts de la chaîne du froid et pour collecter et notifier les données de validation.

Éliminer complètement le VPOT dès que possible, au plus tard trois mois après la Journée nationale du remplacement.

### Activités pré-remplacement

- Choisir les contrôleurs – 1 à 2 mois avant le remplacement
- Notifier les contrôleurs des activités de remplacement – 1 mois avant le remplacement
- Former les contrôleurs – 2 à 4 semaines avant le remplacement
- Élaborer des plans indiquant quels entrepôts de la chaîne du froid ou points de prestation de services seront visités par les différents contrôleurs – 1 à 2 semaines avant le remplacement
- Distribuer les outils de collecte de données aux contrôleurs – 1 semaine avant le remplacement

### Activités de validation du remplacement (sur deux semaines)

- Les contrôleurs collectent des informations sur le déroulement du remplacement dans les deux semaines qui suivent la Journée nationale du remplacement.
- Les contrôleurs retirent le VPOT présent sur les sites.
- Les contrôleurs et leurs superviseurs font rapport au comité national de validation du remplacement dans les 3 jours suivant l'évaluation, au plus tard 2 semaines après la Journée nationale du remplacement.
- Les données sont agrégées par le comité national de validation du remplacement puis transmises au comité de gestion du remplacement. Il s'agit d'un processus continu qui doit dans l'idéal être mené à bien dans les deux semaines suivant la Journée nationale du remplacement.

### Activités post-remplacement

- Après la validation, assurer une supervision d'appui pendant 2 à 3 mois pour s'assurer que le VPOT a été totalement retiré de tous les points de prestation de services.
- Éliminer complètement le VPOT (dès que possible, au plus tard 3 mois après la Journée nationale du remplacement).

### 1.3. Indicateurs de validation du remplacement

Le programme de vaccination national et le personnel du secteur de la santé, y compris le comité de gestion du remplacement, devront déterminer les principaux indicateurs à utiliser pour attester que le remplacement a bien été effectué à chaque niveau de la chaîne du froid (validation). Les indicateurs de base pour la validation du remplacement sont les suivants (ceux relatifs au VPOt sont les plus importants) :

- nombre et pourcentage d'entrepôts de la chaîne du froid et de points de prestation de services où le VPOt est présent ;
- parmi les entrepôts de la chaîne du froid et points de prestation de services où le VPOt est présent, nombre et pourcentage de sites où l'on a trouvé au moins un flacon de VPOt dans la chaîne du froid ;
- parmi les entrepôts de la chaîne du froid et points de prestation de services où le VPOt est présent, nombre et pourcentage de sites où l'on a trouvé au moins un flacon de VPOt à l'extérieur de la chaîne du froid ;
- nombre et pourcentage d'entrepôts de la chaîne du froid et de points de prestation de services où le VPOb est présent ;
- nombre et pourcentage d'entrepôts de la chaîne du froid et de points de prestation de services où le VPI est présent.

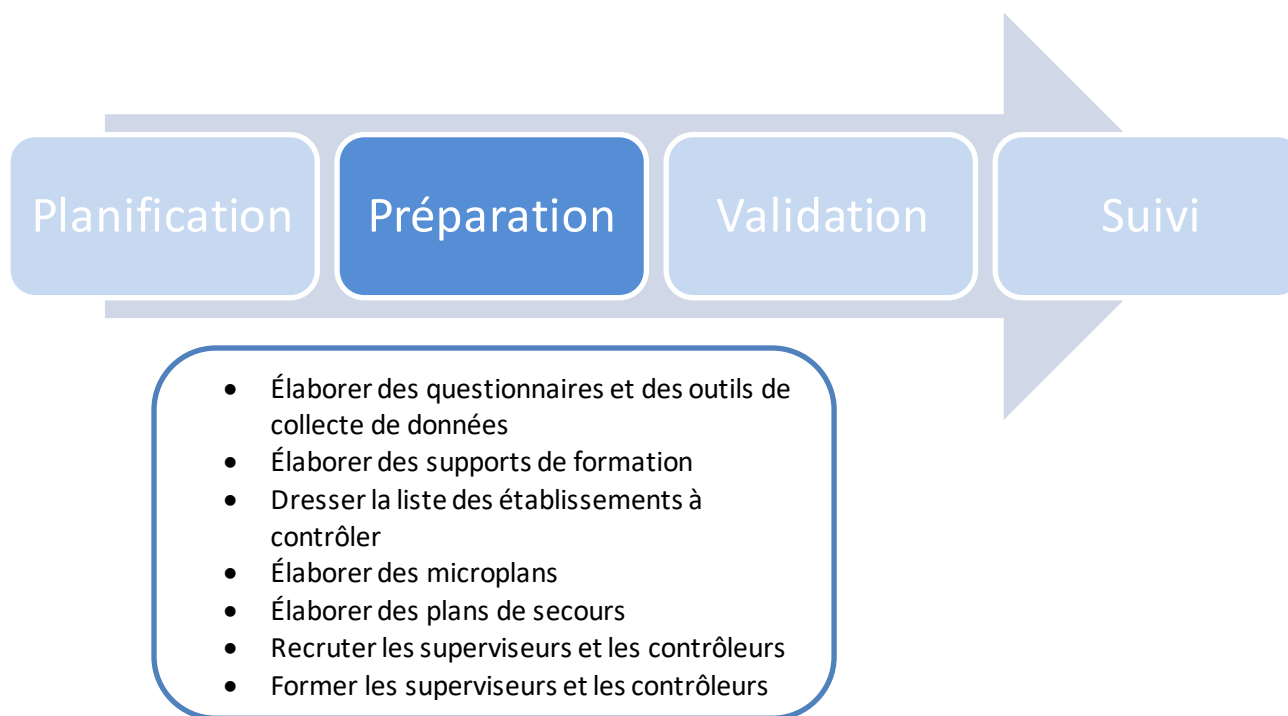
L'**annexe C** donne un exemple de formulaire de collecte de données permettant de recueillir les informations nécessaires pour ces indicateurs de base dans les entrepôts de la chaîne du froid et les points de prestation de services.

D'autres indicateurs peuvent être ajoutés si le programme de vaccination national souhaite collecter d'autres types d'informations. Les formulaires de collecte de données et la structure de contrôle peuvent être adaptés aux besoins du programme de vaccination national et à sa structure de gestion.

### 1.4. Définir les ressources humaines et financières nécessaires

Selon les activités prévues, déterminer quelles ressources humaines seront nécessaires et recenser également les autres ressources requises (moyens de transport, fournitures, outils de collecte de données, etc.). L'outil budgétaire fourni au comité de gestion du remplacement national peut être utilisé pour les estimations.

## 2. Préparation



### 2.1. Élaborer des outils de collecte de données

Les contrôleurs devront utiliser des questionnaires (voir par exemple l'annexe C : Formulaire d'enquête pour les contrôleurs indépendants – Sites de stockage du VPOT) afin de recueillir toutes les informations nécessaires pour valider le remplacement. En fonction de la rigueur de la procédure de validation, les formulaires seront plus ou moins longs et complets. Ils doivent comporter suffisamment de questions pour collecter les informations nécessaires à l'établissement des indicateurs de base de validation du remplacement.

Les formulaires peuvent également comporter des instructions sur les mesures que les contrôleurs doivent prendre s'ils trouvent du VPOT dans un entrepôt de la chaîne du froid ou un point de prestation de services. Dans certains pays, les SMS ou d'autres moyens électroniques peuvent être employés pour collecter les informations nécessaires à la validation du remplacement.

Les outils de collecte peuvent se limiter à un simple formulaire papier destiné à recueillir les informations nécessaires pour établir les indicateurs de base (voir l'annexe C : Fiche de pointage pour le retrait du VPOT). Pour établir un rapport complet sur le remplacement, on peut également utiliser un fichier Excel reprenant l'ensemble des données du questionnaire.

**Tableau 1. Champs de données collectées en fonction du type d'outils**

Outil de collecte simple	Outil de collecte complet
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Type/nom de l'établissement :</li> <li>• Date de la visite</li> <li>• Nombre de flacons de VPOt trouvés</li> <li>• VPOt conservés à l'intérieur ou à l'extérieur de la chaîne du froid :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ à l'intérieur</li> <li>○ à l'extérieur</li> </ul> </li> <li>• Présence de VPOb dans l'établissement :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ oui</li> <li>○ non</li> </ul> </li> <li>• Présence de VPI dans l'établissement :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ oui</li> <li>○ non</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Type/nom de l'établissement :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ national (nom)</li> <li>○ régional (nom)</li> <li>○ district (nom)</li> <li>○ point de prestation de services(nom)</li> </ul> </li> <li>• Date de la visite</li> <li>• Date du remplacement sur le site</li> <li>• Présence de VPOt dans l'établissement :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ oui</li> <li>○ non</li> </ul> </li> <li>• Nombre de flacons de VPOt trouvés</li> <li>• VPOt conservés à l'intérieur ou à l'extérieur de la chaîne du froid :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ à l'intérieur</li> <li>○ à l'extérieur</li> </ul> </li> <li>• Plans concernant les VPOt :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ les détruire sur site</li> <li>○ les maintenir à l'extérieur de la chaîne du froid</li> <li>○ les transporter vers un site d'élimination des VPOt</li> <li>○ attendre que quelqu'un vienne les chercher</li> </ul> </li> <li>• Raisons pour lesquelles les VPOt n'ont pas été éliminés ni transférés :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ ne savait pas qu'il fallait le faire</li> <li>○ n'a pas reçu d'orientations claires</li> <li>○ a besoin d'une aide supplémentaire</li> <li>○ n'a pas encore eu le temps de le faire</li> </ul> </li> <li>• Destination des VPOt retirés</li> <li>• Présence de VPOb dans l'établissement :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ oui</li> <li>○ non</li> </ul> </li> <li>• Le personnel a commencé à administrer les VPOb ou à les distribuer pour administration :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ oui</li> <li>○ non, mais il est prévu de commencer à administrer ou à distribuer ce vaccin</li> <li>○ non, et il n'est pas prévu de commencer à administrer ou à distribuer ce vaccin</li> </ul> </li> <li>• Présence de VPI dans l'établissement :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ oui</li> <li>○ non</li> </ul> </li> <li>• Le personnel a commencé à administrer les VPI ou à les distribuer pour administration :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ oui</li> <li>○ non, mais il est prévu de commencer à administrer ou à distribuer ce vaccin</li> <li>○ non, et il n'est pas prévu de commencer à administrer ou à distribuer ce vaccin</li> </ul> </li> </ul>

## 2.2. Élaborer des supports de formation

Les supports de formation doivent aborder les questions suivantes :

- informations sur le remplacement ;
- finalité et objectifs des activités de contrôle, rôle des contrôleurs indépendants ;
- calendrier du contrôle indépendant ;
- description du comportement du contrôleur indépendant, de son profil et de ses rapports avec les agents de santé ;
- description des tâches qui incombent au contrôleur indépendant ;
- examen des outils utilisés (formulaire) – exercice et exemples ;
- action face aux problèmes, correction des erreurs et gestion des informations trompeuses ;
- élaboration d'un microplan de contrôle indépendant et modalités d'application ;
- planification des activités d'élimination du VPOt.

## 2.3. Dresser la liste des établissements à contrôler

Le but est ici d'identifier quels établissements de la chaîne du froid doivent faire l'objet d'une visite afin de valider de manière efficiente le retrait du VPOt et l'introduction du VPOb. La stratégie d'échantillonnage ciblé (c'est-à-dire non aléatoire) recommandée pour le contrôle vise à identifier rapidement les entrepôts de la chaîne du froid et les points de prestation de services susceptibles de détenir les plus gros stocks de VPOt après le remplacement, afin pouvoir prendre plus facilement des mesures correctives immédiates.

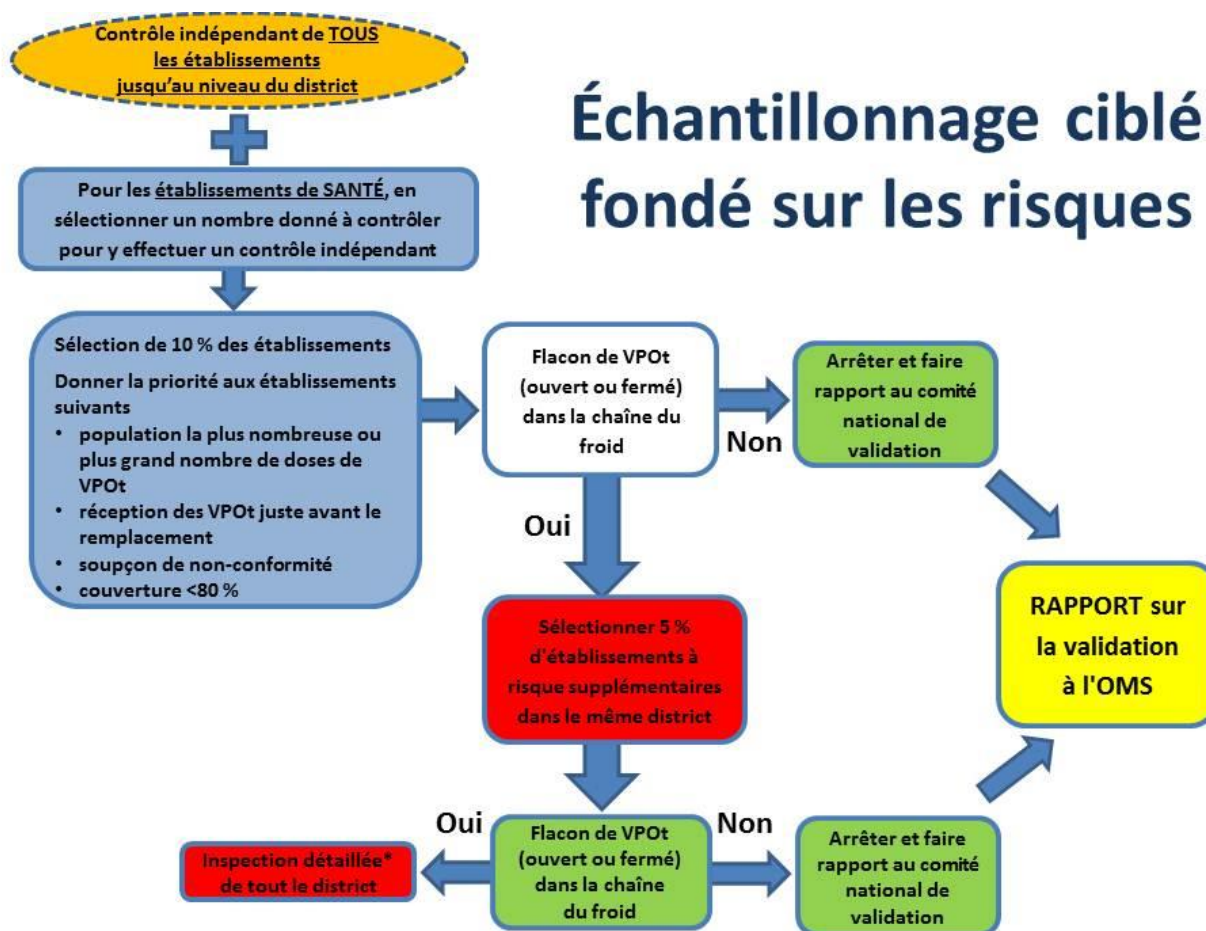
### Étapes :

1. Dresser la liste des entrepôts de la chaîne du froid où des VPOt sont stockés, du niveau national jusqu'au niveau du district (en d'autres termes, tous les entrepôts nationaux, régionaux et de district) et les derniers niveaux de stocks de VPOt connus (si possible). Les contrôleurs doivent **se rendre dans tous ces sites**.
2. Dresser une liste des points de prestation de services qui peuvent stocker des VPOt dans un réfrigérateur ou un congélateur pendant plus d'une nuit. Les contrôleurs, en se fondant sur des critères standardisés fixés au niveau national, doivent **se rendre dans un échantillon de ces points de prestation de services**. Sélectionner 10 % des points de prestation de services servant la population la plus nombreuse. Donner la priorité aux établissements qui :
  - ont reçu des VPOt juste avant le remplacement ;
  - ont déjà enfreint les politiques des programmes de vaccination ;
  - affichent une couverture du DTC3 < 80 % ;
  - connaissent des problèmes de gestion ;
  - présentent d'autres caractéristiques indiquant un risque élevé (voir l'annexe B).

Cette stratégie donnera des informations complètes sur tous les entrepôts de la chaîne du froid, du niveau national jusqu'à celui des districts, et permettra également d'obtenir des renseignements sur de nombreux points de prestation de services. Ces données fourniront une assurance raisonnable que le remplacement national a bien été effectué dans les deux semaines suivant la date du remplacement national.

Les résultats du contrôle des points de prestation de services échantillonnés ne seront pas généralisables à l'ensemble de ces établissements. Les pays sont donc encouragés à assurer le retrait du VPOt de toutes ces structures, au moyen d'une supervision d'appui, dans les 2 à 3 mois suivant la fin du contrôle indépendant.

La **Figure 1 ci-dessous** montre comment mener un échantillonnage ciblé au niveau du point de prestation de services (établissement de soins).



\* Par inspection détaillée, on entend le contrôle intensifié de tous les autres établissements de santé avec la participation du personnel de niveau régional ou supérieur.

## 2.4. Élaborer des microplans

Avec la liste des entrepôts à contrôler (ensemble des entrepôts du niveau national jusqu'au niveau du district) et la liste des points de prestation de services à visiter selon la stratégie d'échantillonnage ciblé, il faut élaborer des microplans pour chaque contrôleur indépendant (ou chaque équipe de contrôle, si le district ou la région est de grande taille). Ces microplans doivent intégrer les éléments suivants :

- calendrier des visites d'entrepôts pendant la période de contrôle suivant la Journée nationale du remplacement ;
- mécanismes et procédures pour les rapports aux superviseurs ;
- protocole de « ratissage » si l'on ne peut pas se rendre dans les entrepôts suivant le calendrier ;
- politiques sur la marche à suivre au cas où l'on trouve des VPOt ;
- coordonnées de l'ensemble des entrepôts à visiter ;
- coordonnées des coordonnateurs et superviseurs (à ajouter lorsqu'ils auront été recrutés).

Il convient ensuite de déterminer les modes de communication et le flux de données pour chacun des principaux participants. Éléments dont il faut tenir compte :

- Un mécanisme est-il déjà en place pour l'échange d'informations ?
- À quelle fréquence les informations seront-elles échangées entre les participants au contrôle du remplacement ? Quelles sont-elles ? Le mécanisme sera-t-il utilisé pour partager l'information vers les

niveaux supérieurs du système de contrôle (par exemple depuis les contrôleurs jusqu'aux superviseurs ou coordonnateurs) ou vers les niveaux inférieurs (par exemple depuis le comité national de validation du remplacement jusqu'aux coordonnateurs) ?

- Comment les informations seront-elles diffusées aux personnes chargées de la mise en œuvre du remplacement ?
- À quelle rapidité les informations peuvent-elles être transférées d'un participant à l'autre ?

## 2.5. Élaborer des plans de secours

Prévoir des plans de secours pour le contrôle du remplacement. Par exemple :

- Quelles mesures seront prises si tous les entrepôts de la chaîne du froid et tous les points de prestation de services retenus ne sont pas visités durant la période de contrôle suivant la Journée nationale du remplacement ?
- Quelles mesures seront prises si le nombre de points de prestation de services devant être visités augmente car les premières visites ont révélé des problèmes avec le retrait du VPOt ?

Beaucoup de problèmes pourront être traités pendant la période dite de « ratissage », mais il faudra peut-être corriger certains d'entre eux pendant la phase de contrôle indépendant.

## 2.6. Recruter les superviseurs et les contrôleurs

Il est recommandé de recruter un superviseur par région. Les contrôleurs indépendants ne doivent pas participer directement à la mise en œuvre du remplacement car ils doivent pouvoir en faire une évaluation impartiale. Les organismes partenaires nationaux (par exemple organisations non gouvernementales, universités ou groupes professionnels) pourraient mettre à disposition des ressources, notamment humaines.

### Principales responsabilités des superviseurs

- Donner aux contrôleurs indépendants des listes de sites à contrôler
- Former les contrôleurs indépendants
- Faire en sorte que les contrôleurs indépendants puissent se rendre sur les sites et aller de l'un à l'autre en fonction des besoins
- Inspecter les contrôleurs indépendants, sur le terrain, afin de vérifier la qualité de leur travail
- Observer les contrôleurs indépendants et donner un retour d'expérience adapté en proposant si nécessaire des mesures correctives
- Être disponible pour recevoir des appels téléphoniques des contrôleurs indépendants à tout moment pendant la période de contrôle
- Organiser des séances de bilan régulières avec les contrôleurs indépendants, y compris à la fin de leur période d'activité
- Recueillir les formulaires auprès des contrôleurs indépendants, examiner la qualité et la fiabilité de la procédure de collecte de données, et apporter les corrections nécessaires
- Rassembler et analyser les données
- Envoyer une synthèse des résultats aux personnes chargées de coordonner le remplacement dans les domaines relevant de la responsabilité des superviseurs
- Déterminer pourquoi il reste du VPOt et/ou pourquoi le VPOb et/ou le VPI n'a pas été introduit



- Conseiller le personnel chargé de la mise en œuvre du remplacement sur les mesures correctives à prendre si l'on trouve des VPOt dans les entrepôts de la chaîne du froid ou aux points de prestation de services et/ou si le VPI et le VPOb ne sont pas disponibles
- Donner au coordonnateur chargé du contrôle toutes les informations nécessaires pour écrire le rapport de validation
- Faciliter le paiement des contrôleurs indépendants

### **Principales responsabilités des contrôleurs indépendants du remplacement**

- Conduire les activités de contrôle sur le terrain
- Remplir les formulaires de contrôle qui leur ont été communiqués
- Soumettre chaque jour les formulaires remplis aux superviseurs
- Communiquer au superviseur des informations sur les VPOt restants et/ou la non-introduction des VPOb et/ou des VPI
- Consigner toute observation supplémentaire permettant de repérer les problèmes dans le programme de vaccination
- Retirer les VPOt trouvés lors des visites aux entrepôts de la chaîne du froid ou points de prestation de services, à moins que la quantité de VPOt trouvée soit telle que cela soit impossible en pratique. Remettre ces VPOt au superviseur ou les livrer au site d'élimination conformément au microplan

### **Critères proposés pour la sélection des contrôleurs indépendants**

- **Formation :**
  - posséder au minimum un niveau d'études secondaires (BEPC) ;
  - avoir une bonne maîtrise de la langue officielle du pays ;
  - savoir parler la langue locale et pouvoir travailler au sein de la culture locale.
- **Comportement :**
  - suivre les coutumes de la communauté où la visite est effectuée ;
  - respecter les règles élémentaires de courtoisie : saluer, donner les raisons de la visite ;
  - être capable de travailler en équipe et sous pression ;
  - savoir reformuler les questions pour en faciliter la compréhension sans perte de sens.
- **Expérience :**
  - être assez familier de la logistique ou du système de santé ;
  - une plus vaste expérience sera sans doute nécessaire pour inspecter les principaux sites de stockage (comme les entrepôts nationaux ou régionaux de la chaîne du froid).
- **Aspects culturels :**
  - connaître les cultures et les langues du pays et pouvoir interroger le personnel de la chaîne du froid et des établissements de santé ;
  - appartenir aux mêmes groupes ethniques et religieux que les membres des communautés lorsque ceux-ci risquent de ne pas vouloir coopérer avec des membres d'autres groupes.

## **2.7. Former les superviseurs et les contrôleurs**

La formation doit être menée immédiatement avant le remplacement afin de mener toutes les activités de contrôle dans les plus brefs délais possibles.

### **Formateurs**

- Le coordonnateur chargé du contrôle indépendant au niveau national doit effectuer une formation de formateurs avec le concours du personnel de l'OMS/UNICEF.

- Les personnes qui ont suivi la formation de formateurs nationale (y compris les consultants, s'il y a lieu) doivent mener à leur tour une formation au niveau local.

### **Organisation de la formation**

- Il faut de préférence former 30 personnes à la fois au maximum. La méthode doit mettre l'accent sur les problèmes opérationnels pratiques, avec des exercices et des jeux de rôle, l'objectif étant d'assurer la participation et l'implication.
- Les superviseurs doivent assister à la formation et des sessions additionnelles doivent se tenir pour les former à la supervision de la qualité et leur expliquer leurs rôles et responsabilités.

Les contrôleurs doivent suivre une formation dans les domaines suivants :

- rôles et responsabilités ;
- utilisation des microplans ;
- vérification de l'absence de VPOt dans les établissements sélectionnés ;
- élimination des VPOt s'il reste des stocks résiduels dans l'établissement ;
- comment remplir les formulaires de notification afin d'éviter les problèmes de qualité des données ;
- faire rapport au superviseur sur le résultat des visites menées dans les établissements ;
- s'il y a lieu, confirmer qu'il y a un plan pour l'élimination du VPOt dans chaque établissement, si l'élimination n'est pas achevée.

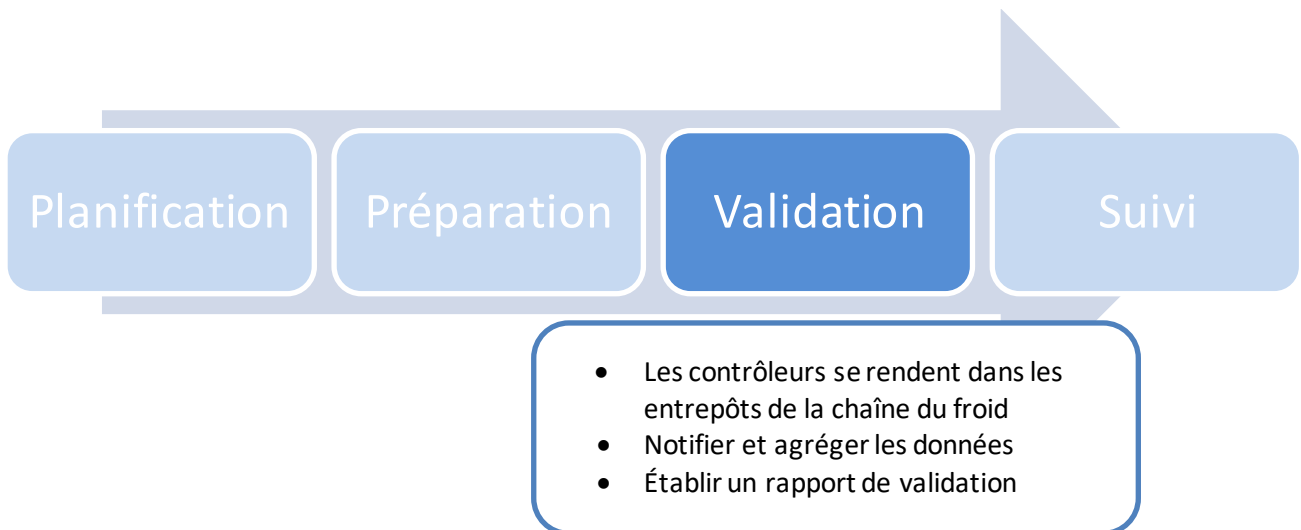
## **2.8. Détacher les superviseurs et les contrôleurs (pré-positionnement)**

Les superviseurs et les contrôleurs doivent se rendre dans leurs sites respectifs, conformément au plan, et être prêts à y entamer un contrôle indépendant dès la Journée nationale du remplacement.

Matériel nécessaire :

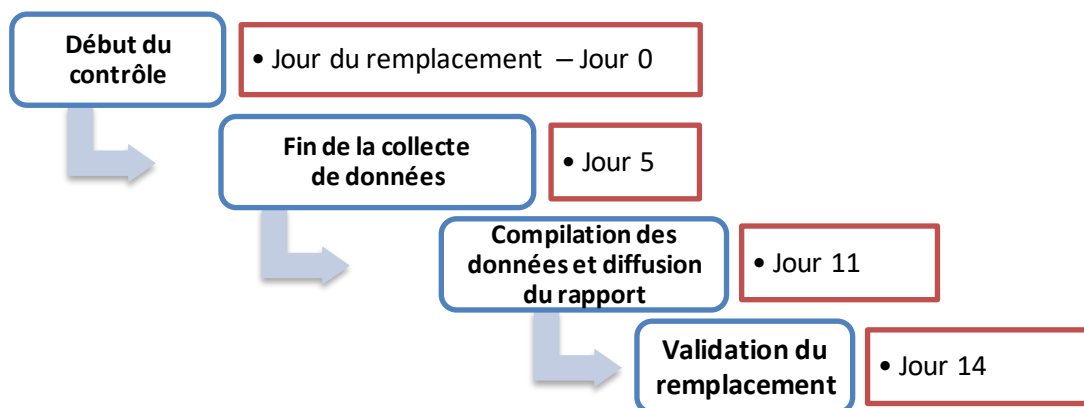
- cartes d'identité et lettres de référence ;
- crédit téléphonique ;
- questionnaires ;
- lignes directrices ;
- sacs en plastique et autocollants (si l'on trouve des VPOt) ;
- cahier ;
- feutres.

### 3. Validation



La procédure de validation englobe l'ensemble des tâches, depuis le lancement des activités de contrôle jusqu'à l'élaboration du rapport de validation, son approbation par le comité national de validation du remplacement, son envoi au ministère de la santé et sa présentation au bureau de pays de l'OMS. La figure ci-dessous présente un calendrier assorti d'étapes, qui peut varier d'un pays à l'autre, le but étant de mener à bien la procédure de validation dans les deux semaines suivant la Journée nationale du remplacement.

Figure 2 : Exemple de calendrier de validation du remplacement



#### 3.1. Les contrôleurs se rendent dans les entrepôts de la chaîne du froid et les points de prestation de services

Le lendemain de la Journée nationale du remplacement, tous les contrôleurs indépendants doivent systématiquement inspecter les entrepôts de la chaîne du froid et les points de prestation de services, comme suit :

**Entrepôts de niveau national et entrepôts de district :** Les contrôleurs indépendants se rendront dans 100 % des entrepôts de la chaîne du froid au niveau national et au niveau du district. S'ils trouvent des VPOT, ils devront, avant le remplacement, retirer le(s) flacon(s) de la chaîne du froid, faciliter la livraison au site d'élimination (conformément aux instructions données dans le plan de collecte élaboré par le groupe de travail sur la logistique), documenter les conclusions de leur travail et faire rapport aux superviseurs. S'il reste une

grande quantité de VPOT (nécessitant d'utiliser un autre véhicule de transport), le contrôleur ne pourra peut-être pas retirer tous les VPOT et une visite de contrôle pourrait être nécessaire pour confirmer que ces produits ont été correctement retirés.

**Points de prestation de services** : Les contrôleurs indépendants inspecteront un échantillon d'établissements en suivant les modalités ci-dessus. Si l'on trouve des VPOT dans la chaîne du froid, il faudra prendre des mesures correctives rapides (retrait du VPOT) et se rendre éventuellement dans d'autres sites pour vérifier que ces produits ont bien été retirés.

Si l'on trouve un ou plusieurs flacons de VPOT (ouverts ou fermés) dans la chaîne du froid des points de prestation de services :

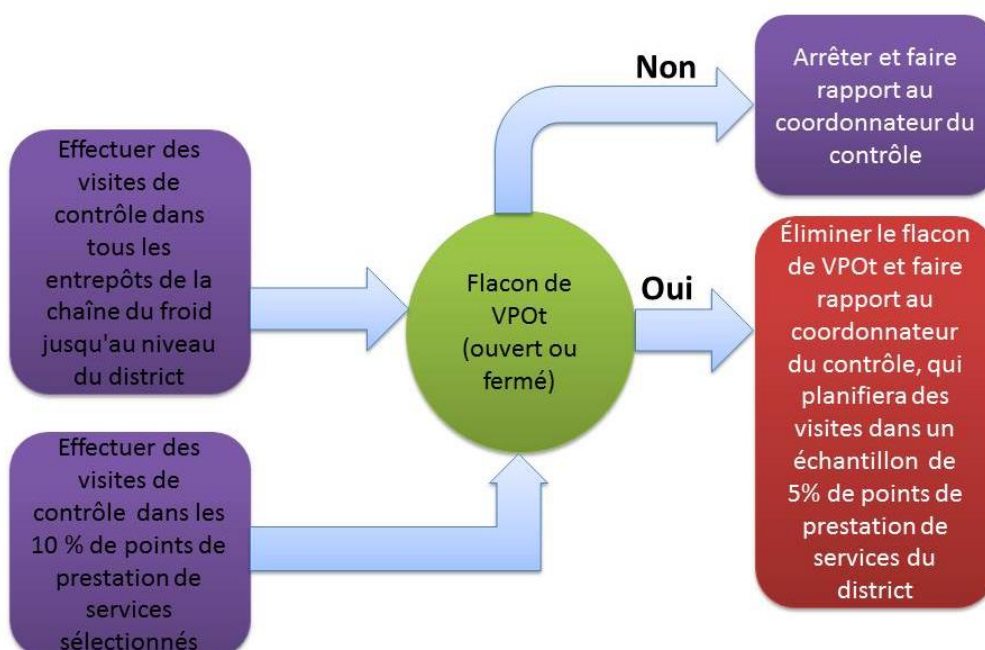
- le contrôleur retirera les flacons de la chaîne du froid et les transportera jusqu'au site d'élimination de district ou régional le plus proche, conformément au plan d'élimination. Le contrôleur peut attendre de transporter le VPOT jusqu'au site d'élimination, après avoir terminé ses autres activités de contrôle ;
- le superviseur choisira 5 % d'établissements de santé supplémentaires à visiter par les contrôleurs.

Si l'on trouve dans ces 5 % d'établissements de santé supplémentaires un ou plusieurs flacons de VPOT contenant le vaccin (ouverts ou fermés), il faut inspecter tous les points de prestation de services du district. Cette inspection rigoureuse nécessitera d'intensifier l'exercice de contrôle en faisant participer davantage de personnel de district, régional et national, etc.

Il faudra poursuivre cette stratégie jusqu'à ce que les superviseurs et les coordonnateurs estiment que tous les VPOT ont été retirés de la chaîne du froid, même si cela tombe après la date de validation du pays. Si des visites aux points de prestation de services sont menées après les deux semaines suivant la Journée nationale du remplacement, elles seront conduites sous l'égide du programme de vaccination national.

Le graphique ci-dessous montre comment effectuer un échantillonnage ciblé au niveau du point de prestation de services (établissement de soins).

**Figure 3 : Visites de site et mesures correctives des contrôleurs indépendants**



## Décision de mener une inspection détaillée dans un district ou une région

- **Inspection détaillée d'un district** : si l'on trouve des VPOt après la deuxième tournée de contrôle (celle menée dans les 5 % de sites supplémentaires), le coordonnateur du contrôle, avec l'appui du personnel de vaccination de district, devra superviser une inspection détaillée dans tout le district.
- **Inspection détaillée de la région** : si une inspection détaillée est nécessaire dans deux districts ou plus, il faut alors mobiliser le personnel régional et national pour une évaluation de l'ensemble de la région.

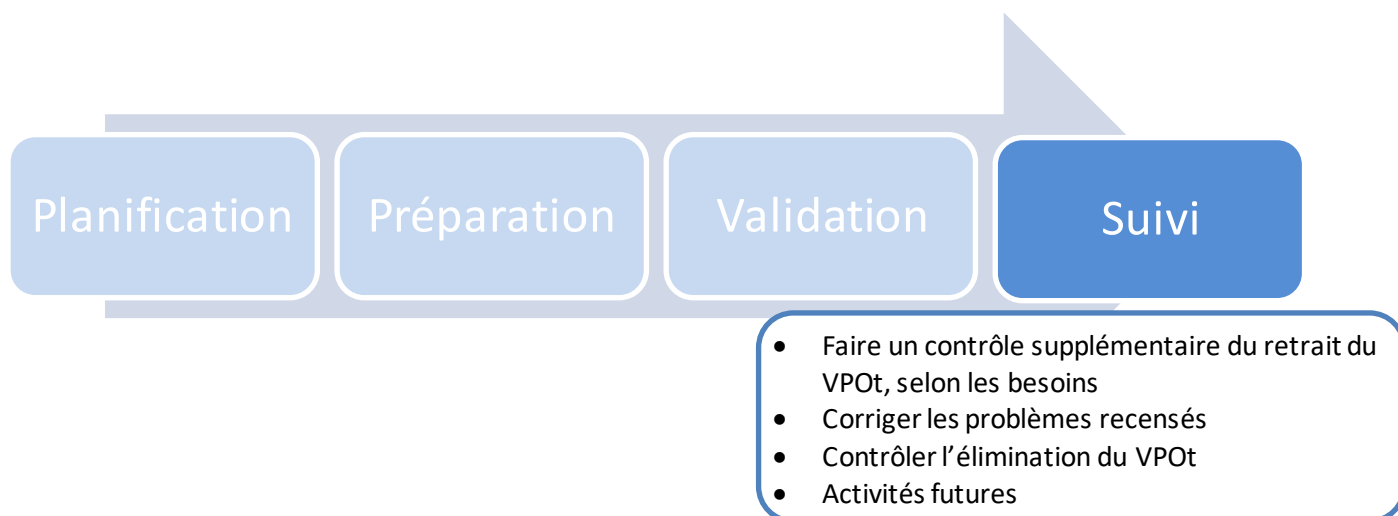
## 3.2. Notifier et agréger les données

- **Contrôleurs indépendants**
  - Remettent chaque jour l'ensemble des questionnaires à leurs superviseurs, ou discutent par téléphone des informations collectées
- **Coordonnateurs et superviseurs**
  - Collectent les questionnaires et analysent la qualité des informations
  - Compilent les questionnaires au moyen de l'outil de collecte
  - Effectuent un suivi des contrôleurs qui n'ont pas remis les questionnaires pour les établissements dont ils sont chargés
  - Envoyent les données au coordonnateur
  - Collectent l'ensemble des fiches de synthèse et formulaires de contrôle
  - Agrègent les résultats en vue d'un examen par le comité national de validation du remplacement
  - Déterminent si des mesures programmatiques sont nécessaires pour retirer les VPOt (au cas où l'on en trouve dans de nombreux entrepôts de la chaîne du froid)
- **Comité national de validation du remplacement**
  - Chargé de déclarer le contrôle terminé, une fois établi que tous les entrepôts de la chaîne du froid, du niveau national jusqu'aux districts, ont retiré le VPOt et qu'aucune évaluation ou inspection approfondie ne doit être menée dans les points de prestation de services selon les indications ci-dessus
  - Chargé de décider en dernier ressort si le pays peut valider que le VPOt n'est plus administré ni présent dans la chaîne du froid après la Journée nationale du remplacement
  - Peut demander au comité de gestion du remplacement de recueillir des informations supplémentaires s'il estime ne pas disposer de données suffisantes pour valider le remplacement
  - Communiquera les résultats du contrôle du remplacement au gouvernement national, qui remettra ensuite ce rapport à l'OMS

## 3.3. Établir un rapport de validation

Une fois qu'il a décidé si le pays peut (ou non) valider que le VPOt n'est plus administré ni présent dans la chaîne du froid après la Journée nationale du remplacement, le comité national de validation du remplacement doit remettre ses conclusions au gouvernement national. Celui-ci doit ensuite faire rapport sur le statut du remplacement, notamment en validant celui-ci, au pays et au bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé.

## 4. Suivi



Même si la vaste majorité des activités de contrôle du remplacement doit être menée dans les deux semaines suivant immédiatement la Journée nationale du remplacement, les pays sont encouragés à mener des activités de « ratissage », avec une supervision d'appui, afin de garantir que suffisamment de VPOT a été retiré de la chaîne du froid et que le risque d'administration de VPOT après le passage est faible. Ces activités permettront également de traiter les problèmes liés à l'introduction du VPOT et du VPI qui ont été recensés pendant les deux premières semaines de contrôle. Le personnel du programme de vaccination national peut mener ces activités de ratissage pendant la supervision de routine. Elles doivent être menées le plus rapidement possible après le remplacement, et ne pas se prolonger plus de 2 à 3 mois après la Journée nationale du remplacement.

Les pays peuvent également envisager d'élaborer un plan pour le contrôle de l'élimination du VPOT, une opération qui serait menée sur une période plus longue que les deux semaines de contrôle indépendant (axées sur le retrait du VPOT). Les VPOT ne seront peut-être pas totalement éliminés au cours des deux premières semaines suivant la Journée nationale du remplacement, mais l'élimination des VPOT et le contrôle de cette opération doivent également être effectués dans les 2 à 3 mois suivant la Journée nationale du remplacement (voir la section sur la gestion des déchets dans le guide sur la logistique).

### 4.1. Retrait du VPOT

Tandis que les données de contrôle indépendant collectées au cours des deux premières semaines suivant la date du remplacement sont nécessaires pour la validation, les activités de ratissage (menées avec une supervision d'appui) permettront de confirmer plus solidement encore le retrait des VPOT. Comme les informations sur le retrait du VPOT collectées dans un échantillon de points de prestation de services ne seront pas généralisables à l'ensemble de ces établissements, les visites effectuées dans ces sites par les superviseurs des programmes de vaccination nationaux ou par les responsables de la surveillance sont déterminantes pour assurer le succès du remplacement.

**Entrepôts de la chaîne du froid au niveau national et dans les districts :** si la quantité de VPOt trouvée dans un entrepôt donné de la chaîne du froid était trop importante pour pouvoir la retirer pendant la période de contrôle, une visite de suivi pourrait être nécessaire afin de confirmer que ces produits ont été correctement retirés. Cette visite de suivi peut être menée après les deux semaines de contrôle indépendant, mais doit être considérée comme prioritaire et conduite le plus rapidement possible.

**Points de prestation de services :** si l'on trouve un reliquat de VPOt au sein des points de prestation de services échantillonnés dans la chaîne du froid, il faut effectuer des visites de contrôle dans 5 % de points de prestation de services supplémentaires, réaliser des inspections détaillées dans les établissements de certains districts, ou mener parallèlement ces deux opérations. Ces visites supplémentaires ou inspections détaillées pourront être menées pour tout ou partie après les deux semaines de contrôle indépendant, mais, quoi qu'il en soit, le plus tôt possible.

Comme les informations sur le retrait du VPOt collectées dans un échantillon de points de prestation de services ne seront pas généralisables à l'ensemble de ces établissements, les visites menées par les superviseurs des programmes de vaccination nationaux ou par les responsables de la surveillance des districts sont déterminantes pour le succès du remplacement. Ces visites de supervision d'appui doivent être effectuées le plus tôt possible après le remplacement, et ne pas se prolonger plus de 2 à 3 mois après celui-ci.

#### 4.2. Problèmes mis en évidence pendant le contrôle

Les problèmes de distribution du VPOb et du VPI recensés pendant le contrôle doivent être notifiés au personnel des programmes de vaccination nationaux, mais n'entraîneront pas toujours de nouvelles évaluations par les contrôleurs du remplacement, ni d'inspections détaillées immédiates dans des points de prestation de services supplémentaires. Le suivi des problèmes de distribution du VPOb et du VPI et l'évaluation de l'efficacité de ce contrôle se conformeront aux méthodes actuellement utilisées par le programme de vaccination national pour suivre la distribution et la couverture des vaccins.

# Annexes

## Annexe A : Contrôle de l'élimination du VPOT

**La section sur la gestion des déchets du guide sur la logistique donne des informations supplémentaires sur l'élimination et définit différents types de sites d'élimination.**

Outre le contrôle du retrait du VPOT, l'introduction du VPOB et la distribution du VPI, les pays voudront peut-être aussi élaborer des mécanismes efficaces pour évaluer si le VPOT est rapidement éliminé. En fonction des ressources et des préférences du pays, certaines activités d'élimination pourraient être menées dans les deux semaines suivant le remplacement, simultanément avec le contrôle indépendant du remplacement, tandis que d'autres pourraient être conduites plus de deux semaines après le remplacement. Il faut éliminer le VPOT au plus tôt, au plus tard trois mois après la Journée nationale du remplacement. Les responsables de la planification doivent se référer à la section sur la gestion des déchets du guide sur la logistique pour élaborer un plan de contrôle de l'élimination.

Comme cela est expliqué dans le guide sur la logistique, il importera avant le remplacement :

- de faire l'inventaire de l'ensemble du matériel d'élimination, en précisant s'il fonctionne et le volume de produit (flacons, si possible) que celui-ci permettra d'éliminer en une journée ;
- d'élaborer un plan de collecte du VPOT qui soit suffisamment détaillé pour pouvoir prédire et contrôler les mouvements de VPOT depuis la collecte jusqu'aux sites d'élimination. Il faudra peut-être élaborer des plans individuels aux différents niveaux du système de santé (national, régional et districts) et dans chaque district.

Le guide sur la logistique présente également les options disponibles pour la collecte et la remise du VPOT :

- les superviseurs peuvent collecter les VPOT dans les entrepôts de la chaîne du froid, puis les transporter vers le site d'élimination ;
- le personnel des entrepôts de la chaîne du froid peut déposer les VPOT aux sites d'élimination ;
- les VPOT peuvent également être collectés dans de multiples structures de santé de district, transportés vers un site d'élimination régional ou national, puis éliminés.

Un plan de collecte/d'élimination doit présenter le calendrier prévu pour le déplacement et l'élimination des VPOT, ce qui sera utile pour planifier les visites de supervision. On peut par exemple prévoir que tous les entrepôts de la chaîne du froid utilisant un site d'élimination particulier y déposent leurs VPOT le même jour, ou, au contraire, que cette opération soit menée des jours différents.

Les activités des contrôleurs indépendants sont limitées à deux semaines. Par conséquent, ils pourront contribuer à attester que le VPOT a bien été retiré de l'entrepôt de la chaîne du froid ou du point de prestation de services et confirmer que des plans sont en place pour l'élimination, mais il est peu probable qu'ils puissent confirmer si le VPOT a été éliminé, où et quand. Cependant, les informations collectées dans les questionnaires de contrôle indépendant et à l'occasion des visites de supervision d'appui pourront permettre de contrôler si les entrepôts de la chaîne du froid et les points de prestation de services ont remis les VPOT et si les VPOT ont été envoyés pour élimination.



## Contrôle de l'élimination du VPOT

1. Le contrôle de l'élimination du VPOT doit être axé sur les entrepôts de la chaîne du froid aux niveaux national et régional et dans les districts. En effet, les volumes de VPOT qui y sont stockés sont potentiellement bien plus importants que ceux entreposés aux points de prestation de services.
2. Le personnel des entrepôts de la chaîne du froid et des points de prestation de services doit indiquer sur un formulaire court ou sur des étiquettes le nombre de flacons de VPOT qui est envoyé pour élimination (voir par exemple le [Formulaire pour le transfert des VPOT des structures sanitaires aux sites d'élimination](#)). Ces informations doivent être jointes aux flacons de VPOT. Elles doivent de préférence être imprimées sur l'étiquette qui est apposée sur les sacs utilisés lors du retrait du VPOT de la chaîne du froid.
3. Les sites d'élimination peuvent utiliser un formulaire pour vérifier quand le VPOT d'un entrepôt de la chaîne du froid ou d'un point de prestation de services a été reçu et éliminé (voir par exemple le [Formulaire pour l'élimination du VPOT – Sites d'élimination](#)).
  - i. D'autres solutions, comme les systèmes de gestion de données électroniques, peuvent également être mobilisées pour enregistrer les flacons de VPOT éliminés.
4. Les superviseurs devraient se rendre dans les sites d'élimination du VPOT afin de s'assurer que ces produits ont été recueillis et éliminés rapidement. Les registres tenus par le personnel du site d'élimination peuvent leur être très utiles.
  - a. Si le superviseur se rend dans un site d'élimination et constate que celui-ci n'a pas reçu les VPOT de tous les entrepôts prévus, ou n'a pas fini d'éliminer les VPOT reçus, il devra prévoir une nouvelle visite. Plusieurs visites seront peut-être nécessaires pour collecter et éliminer tous les VPOT qui doivent l'être.
5. Pendant les visites, les superviseurs notent sur un questionnaire la quantité de VPOT que l'entrepôt de la chaîne du froid ou le point de prestation de services a envoyé pour élimination, en indiquant le site d'élimination concerné (voir par exemple le [Formulaire pour l'élimination des VPOT – Superviseurs](#)) [Formulaire pour l'élimination des VPOT – Superviseurs](#) ~~[Formulaire pour l'élimination des VPOT – Superviseurs](#)~~.
6. Dans l'idéal, les superviseurs doivent comparer la quantité de VPOT que les entrepôts de la chaîne du froid indiquent avoir envoyé avec la quantité de VPOT que les sites d'élimination indiquent avoir reçu et détruit, l'objectif étant de détruire l'ensemble des flacons.
7. Les informations recueillies sur les questionnaires par les superviseurs doivent être rassemblées puis présentées au comité de gestion du remplacement.

## Annexe B : Classement du risque d'utilisation du VPOT

Critères proposés pour identifier les districts/sous-districts à risque :

- **Surveillance de la paralysie flasque aiguë (PFA)**
  - Circulation récente ou actuelle du poliovirus sauvage, suspectée ou confirmée d'après la surveillance de la PFA ou la surveillance environnementale
  - Grappes de cas de PFA
  - Cas récents évocateurs de la poliomyélite
  - Zones silencieuses ou sous-notification
  - Localité où la supervision est faible
  
- **Vaccination**
  - Faible couverture de la vaccination systématique par le DTC3 ou le VPO3
  - Résultats insuffisants lors des campagnes précédentes
  - Écart entre le nombre d'enfants vaccinés d'après les données administratives et d'après les enquêtes sur la couverture
  - Antécédents de ruptures de stock
  - Mauvaise communication avec le programme de vaccination national ou le PEV
  
- **Caractéristiques démographiques et géographiques**
  - Zones densément peuplées
  - Taudis, populations déplacées, camps de réfugiés, zones urbaines surpeuplées ou densément peuplées avec grands immeubles, communautés mobiles (y compris nomades et travailleurs saisonniers), communautés traditionnelles, zones caractérisées par l'instabilité administrative, problèmes de gestion ou insécurité, etc.
  - Districts/zones frontaliers ou difficiles à atteindre

Risque de stockage et d'utilisation du VPOT pendant le remplacement

Niveau de la chaîne d'approvisionnement		Scénario hypothétique concernant le stockage et l'utilisation du VPOT	Probabilité de survenue
District et niveaux de stockage supérieurs		Entreposage de vastes stocks de VPOT dans la chaîne du froid au niveau du district, puis distribution aux points de prestation de services après le remplacement, que ce soit intentionnellement (par exemple en réponse à une rupture de stock de VPOT) ou non (par exemple du fait d'une confusion avec le VPOT).	Faible-intermédiaire
Points de prestation de services	<i>Court terme</i>	Les points de prestation de services continuent d'utiliser le VPOT le premier mois suivant le remplacement.	Faible
	<i>Long terme</i>	Les points de prestation de services stockent des VPOT après le remplacement et utilisent ces produits plusieurs mois après, accidentellement ou intentionnellement suite à une rupture de stock de VPOT.	Faible-intermédiaire
Utilisation des VPOT collectés		Si les entrepôts de la chaîne du froid ou les points de prestation de services retirent les VPOT de la chaîne du froid mais ne les éliminent pas rapidement, ces produits peuvent être récupérés et utilisés pour la vaccination ou à d'autres fins.	Faible

**Remarque :** Les formulaires de ce guide intègrent les indicateurs de base nécessaires pour valider le remplacement. D'autres indicateurs peuvent être ajoutés si les contrôleurs du remplacement doivent collecter des informations sur d'autres activités de vaccination.

## Annexe C : Exemples de formulaires

### Formulaire d'enquête pour les contrôleurs indépendants – Sites de stockage du VPOT

**Type d'établissement :**      National      Régional      District      Point de prestation de services  
**Région :**      **District :**      **Établissement :**  
**Date de la visite :**      **Date du remplacement sur le site :**  
**Nom du contrôleur :**      **Numéro de téléphone du contrôleur :**  
**Nom du superviseur :**      **Numéro de téléphone du superviseur :**

ID	Question	Options
1.	VPOT présents dans l'établissement :	<input type="checkbox"/> Oui <i>Aller à la question 2</i> <input type="checkbox"/> Non <i>Aller à la question 6</i>
2.	Nombre de flacons de VPOT	
3.	VPOT conservés à l'intérieur ou à l'extérieur de la chaîne du froid :	<input type="checkbox"/> À l'intérieur <input type="checkbox"/> À l'extérieur
4.	Qu'est-ce que le personnel de l'établissement prévoit de faire avec les VPOT ?	<input type="checkbox"/> Les détruire sur site <input type="checkbox"/> Les maintenir à l'extérieur de la chaîne du froid <input type="checkbox"/> Les transporter vers un site d'élimination spécial <input type="checkbox"/> Attendre que quelqu'un vienne les collecter
5.	Pourquoi l'établissement n'a-t-il pas déjà éliminé les VPOT ou transféré ceux-ci vers un site d'élimination ?	<input type="checkbox"/> Ne savait pas qu'il faut éliminer ou transférer les VPOT <input type="checkbox"/> N'a pas reçu d'orientations claires <input type="checkbox"/> A besoin d'une aide supplémentaire <input type="checkbox"/> N'a pas encore eu le temps de le faire
6.	Où les VPOT ont-ils été envoyés ou détruits ?	
7.	VPOB présents dans l'établissement :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <i>Aller à la question 9</i>
8.	Le personnel a-t-il commencé à administrer les VPOB ou à les distribuer à cette fin ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non, mais il est prévu de commencer à les administrer ou à les distribuer <input type="checkbox"/> Non, et il n'est pas prévu de commencer à les administrer ou à les distribuer
9.	VPI présents dans l'établissement :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <i>Fin</i>
10.	Le personnel de l'établissement a-t-il commencé à administrer les VPI aux enfants ou à les distribuer à cette fin ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non, mais il est prévu de commencer à les administrer ou à les distribuer <input type="checkbox"/> Non et il n'est pas prévu de commencer à les administrer ou à les distribuer

**Observations (Par exemple, indiquez où vous avez trouvé les VPOT, le cas échéant.) Vous pouvez également écrire au verso.**

Fiche de pointage pour le retrait du VPOT

À compléter par un contrôleur indépendant

Région :

District :

Nom du superviseur :

Numéro de téléphone du superviseur :

	Nom de l'établissement de santé	Date de la visite	Nombre de flacons de VPOT trouvés	À l'intérieur/ à l'extérieur de la chaîne du froid ?	Présence de VPOb ?	Présence de VPI ?	Suivi nécessaire ?	Observations si un suivi est nécessaire
1				<input type="checkbox"/> Intérieur <input type="checkbox"/> Extérieur	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
2				<input type="checkbox"/> Intérieur <input type="checkbox"/> Extérieur	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
3				<input type="checkbox"/> Intérieur <input type="checkbox"/> Extérieur	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
4				<input type="checkbox"/> Intérieur <input type="checkbox"/> Extérieur	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
5				<input type="checkbox"/> Intérieur <input type="checkbox"/> Extérieur	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
6				<input type="checkbox"/> Intérieur <input type="checkbox"/> Extérieur	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
7				<input type="checkbox"/> Intérieur <input type="checkbox"/> Extérieur	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
8				<input type="checkbox"/> Intérieur <input type="checkbox"/> Extérieur	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
9				<input type="checkbox"/> Intérieur <input type="checkbox"/> Extérieur	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
10				<input type="checkbox"/> Intérieur <input type="checkbox"/> Extérieur	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

<b>Nombre total d'établissements de santé contrôlés :</b>	<b>Nombre d'établissements de santé nécessitant un suivi :</b>
<b>Nombre d'établissements de santé où le VPOT n'a pas été retiré de la chaîne du froid :</b>	<b>Nombre d'établissements de santé sans VPOb :</b>
<b>Nombre d'établissements de santé sans VPI :</b>	
<b>Observations :</b>	

Formulaire pour le transfert des VPOT des structures sanitaires aux sites d'élimination

**Date :**

**Entrepôt de la chaîne du froid ou point de prestation de services envoyant les VPOT :**

**Site d'élimination recevant les vaccins :**

**Flacons de VPOT envoyés :**

Formulaire pour l'élimination du VPOT – Sites d'élimination

(À remplir par le site d'élimination)

Nom du site d'élimination :    Nom du superviseur du site d'élimination :    Numéro de téléphone du superviseur du site d'élimination :

Région :    District :

À remplir pour les entrepôts de la chaîne du froid (établissements) livrant ou envoyant des VPOT au site d'élimination							À remplir lorsque le site d'élimination détruit les VPOT, pour chaque établissement	
	Nom de l'établissement renvoyant des VPOT	Type d'établissement*	Région	District	Date de réception des VPOT par le site d'élimination	Nombre de flacons de VPOT envoyés par l'établissement	Date de destruction des flacons de VPOT	Nombre de flacons de VPOT détruits
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
15								
16								
17								
18								
19								
<b>Total</b>								

\* Choisir parmi les possibilités suivantes : entrepôt national, entrepôt régional, entrepôt de district, point de prestation de services.

Le formulaire peut être adapté aux besoins du pays.

Formulaire pour l'élimination des VPOT – Superviseurs

(À remplir par un contrôleur)

Nom du site d'élimination :

Nom du superviseur du site d'élimination :

Numéro de téléphone du superviseur :

Région :

District :

	Nom du site d'élimination	Niveau du site d'élimination*	Région	District	Date de la visite	Les VPOT ont-ils tous été éliminés ?	Nombre de VPOT éliminés à cette date	Date de la visite	Les VPOT ont-ils tous été éliminés ?	Nombre de VPOT éliminés à cette date	Date de la visite	Les VPOT ont-ils tous été éliminés ?	Nombre de VPOT éliminés à cette date
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
11													
12													
13													
14													
15													
16													
17													
18													
19													
	<b>Total</b>												

\* Choisir parmi les possibilités suivantes : entrepôt national, entrepôt régional, entrepôt de district, point de prestation de services.

Le formulaire peut être adapté aux besoins du pays.